



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le lundi 1^{er} mai 2017

Première mise à jour concernant la lutte contre les insectes

Lancement du programme de contrôle des larves de moustiques de la Ville

Winnipeg, Manitoba – La Ville de Winnipeg se prépare pour une nouvelle saison de lutte contre les insectes et a démarré cette semaine un programme de contrôle des larves de moustiques écologique et agressif. L'application de produits larvicides, qui consiste à éliminer les larves de moustiques dans l'eau stagnante avant qu'elles n'émergent en moustiques adultes, est la méthode de lutte contre les moustiques la plus efficace.

« Le sol étant présentement saturé, il y a beaucoup d'eau stagnante, ce qui rend nécessaire la conduite d'un important programme de contrôle des larves de moustiques ce printemps, a déclaré Ken Nawolsky, surintendant de la Direction de la lutte contre les insectes. La bonne nouvelle est que la surveillance des lieux où se trouvent des eaux stagnantes indique un nombre peu ou moyennement élevé de larves de moustique de l'espèce qui éclôt au printemps ».

Le programme de lutte contre les moustiques de cette année demeurera une approche écologique et comprendra l'application de produits larvicides à effet rémanent et, si nécessaire, la fumigation. En tout, 180 membres du personnel de la Direction de la lutte contre les insectes veilleront à la mise en place des éléments clés du programme de lutte contre les moustiques tels que :

- l'application de produits larvicides qui demeure à 100 % biologique et nécessitera quatre hélicoptères;
- la surveillance et le traitement de plus de 31 500 hectares d'eau, de manière aussi continue que les conditions météorologiques le permettent;
- la pose de pièges à lumière New Jersey à partir du 1^{er} mai 2017 afin de contrôler les moustiques adultes nuisibles; le premier relevé sera publié le 3 mai 2017 sur le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes](#);
- des opérations de fumigation qui ont seulement lieu lorsque les exigences de la politique de la Ville, des directives AFA et du permis d'utilisation de pesticides provincial ont été satisfaites. Si on décide de fumer les moustiques adultes nuisibles, c'est le produit DeltaGard 20EW^{MD} qui sera utilisé, pour autant que ce nouveau produit ait été enregistré au Canada. Les secteurs dans lesquels il y a le plus de moustiques nuisibles seront prioritaires, et on ne fumigera pas dans les zones tampons de 90 mètres. Un avis public de 24 heures sera émis avant que ne débute la fumigation contre les moustiques nuisibles. Des avis

publics seront également diffusés chaque jour afin de donner des détails sur les activités de fumigation qui se dérouleront le soir même.

Nouvelle procédure d'opérations larvicides par hélicoptère

La Direction générale de l'aviation civile de Transports Canada a modifié les normes relatives au pilotage à basse altitude, permettant ainsi à la Ville d'utiliser des hélicoptères privés pour conduire les opérations larvicides à basse altitude. Ainsi, lorsque de telles opérations ont cours à des endroits où se rassemblent les gens (terrains de sport, parcs plus grands, terrains de golf, etc.), l'accès au public sera restreint 20 minutes avant l'application des produits. Les opérations durent habituellement entre 15 et 60 minutes. Cette nouvelle norme a été adoptée par prudence et est uniquement due au fait qu'un hélicoptère pourrait rencontrer des problèmes techniques.

La Direction de la lutte contre les insectes s'efforcera de déranger le moins possible le public et les secteurs visés par la nouvelle norme, en posant des affiches indiquant la date et l'heure des traitements prévues environ 24 heures à l'avance, en appliquant les produits aussi tôt que possible le matin et en utilisant des produits qui durent plus longtemps, afin de limiter le nombre d'applications nécessaires par saison.

Zones tampons

Les propriétaires qui ne veulent pas que leur résidence principale soit sujette aux applications de produits larvicides peuvent demander à ce que leur nom soit ajouté au registre d'inscription anti-pesticide du programme de lutte contre les moustiques adultes nuisibles. Les personnes qui désirent s'inscrire doivent produire une preuve d'identité qui établit qu'elles demeurent à l'adresse devant être inscrite au registre des zones tampons. Une photocopie ou un document obtenu par balayage optique de permis de conduire ou d'une facture de tout service public suffit comme preuve de domicile principal. Prière de noter qu'un délai de 72 heures s'applique.

On peut s'inscrire de quatre façons différentes :

- par la poste, à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- par courriel, à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur, au 311;
- en personne, au 1539, rue Waverley.

Étant donné qu'une preuve d'identité est exigée, l'inscription ne peut pas se faire par téléphone.

Faire sa part

On encourage également les propriétaires à débarrasser leur cour de toute eau stagnante des manières que voici :

- en vidant les contenants;
- en drainant les gouttières et les contenants inutilisés;
- en couvrant les citernes pluviales;
- en remplissant les dépressions de terrain;
- en appliquant des produits larvicides biologiques.

Avis par téléphone ou par courrier électronique

La Direction de la lutte contre les insectes est équipée d'un système d'information automatisé par téléphone ou par courrier électronique. Les résidents et résidentes qui s'inscrivent à ce

service recevront des avis quotidiens par téléphone ou par courrier électronique pendant toutes les périodes de fumigation des moustiques adultes. Pour s'inscrire au système d'avertissement automatisé par courrier électronique ou par téléphone, visiter [S'inscrire pour recevoir des avis – Ville de Winnipeg](#) ou appeler le Service 311.

Renseignements supplémentaires

Pour de l'information supplémentaire, prière de communiquer avec le Service 311, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par téléphone, au 311, ou par courrier électronique, à 311@winnipeg.ca, ou de visiter le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes de la Ville](#).

- 30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : www.twitter.com/cityofwinnipeg